



# Colloque AEDBF France

## Les données à l'heure de la DSP2 et du RGPD

**Mardi 9 octobre 2018**  
**08:30-12:15**

RSVP AVANT LE 2 OCTOBRE

Salon Hoche  
9 avenue Hoche  
75008 Paris

Métro : Charles-de-Gaulle Etoile  
Parking : Indigo 18 avenue Hoche

### Les données à l'heure de la DSP2 et du RGPD

#### Présentation

Pierre Minor, Directeur Juridique Groupe (Crédit Agricole) et Président de l'AEDBF France : **Accueil**

Thierry Bonneau, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Panthéon - Assas (Paris 2) : **Introduction générale**

**Président de séance :** Thierry Bonneau

## I) L'articulation des textes, un casse-tête réglementaire

- Pierre Storrer, Avocat (Kramer Levin) : **Statut et gouvernance de la donnée dans la DSP2**
- Guillaume Richard, Responsable juridique adjoint, service Banque de détail, Protection des données et Veille (Crédit Agricole) : **Nouveau droit d'accès aux comptes et aux données de compte**
- Marco Plankensteiner, Avocat (Kramer Levin) et Emmanuel Jouffin, Responsable du département Veille Réglementaire Groupe (Banque Postale) : **Subis ou voulus, l'encadrement des transferts internationaux des données**

**Président de séance :** Gilles Kolifrath

## II) La mise en oeuvre des textes, une mise en musique difficile

- Louise Laidi, Juriste (BPCE) et membre du "Legal Support Group" de l'EPC : **Les mesures de niveau 2 et 3 de la DSP2 concernant les API et la compréhension de la place avec un projet de guide de la DSP2**
- Agnès Chatellier-Chamoulaud, Responsable juridique Digital (BNP Paribas) : **RGPD dans la banque après sa mise en oeuvre, les avantages, les difficultés, l'organisation en place, etc.**
- Sophie Nerbonne, Directrice de la conformité (CNIL) : **Position du régulateur ?**

### Conclusion

- Gilles Kolifrath, Avocat (Kramer Levin)

## Programme

<b>08:30</b>	Accueil
<b>08:30-08:50</b>	Présentation
<b>08:50-10:05</b>	1 <sup>ère</sup> partie et échanges avec la salle
<b>10:05-10:20</b>	Pause
<b>10:20-11:35</b>	2 <sup>ème</sup> partie et échanges avec la salle
<b>11:35-12:15</b>	Conclusion

## Tarifs

- 80 euros par personne
- 40 euros pour les membres de l'AEDBF France
- Gratuit pour les étudiants sur présentation d'une carte d'étudiant à jour et dans la limite des places disponibles

Pour toute inscription au colloque AEDBF France du 9 octobre 2018, merci de renvoyer ce bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Kramer Levin  
47 avenue Hoche  
75008 Paris

Le règlement doit être établi à l'ordre de l'AEDBF France. Il peut être effectué par chèque ou par virement.

Tout règlement par virement doit impérativement mentionner le nom de la ou des personnes pour le compte desquelles l'inscription est effectuée en utilisant l'IBAN suivant : **FR 76 3000 3030 1000 0372 9656 985**

Tout règlement par chèque doit impérativement accompagner le bulletin d'inscription.

**NB : Toute inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement. Elle deviendra alors définitive.**

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Roukia Mmadi  
E : [mmadi@kramerlevin.com](mailto:mmadi@kramerlevin.com), T : 01 44 09 16 14.

Merci de noter que cette invitation est nominative et non transférable.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à [atison@kramerlevin.com](mailto:atison@kramerlevin.com).

© 2018 Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP

**FOLLOW US**



SUBSCRIBE

CONTACT US

VISIT WEBSITE

UNSUBSCRIBE

PRIVACY POLICY

KRAMER LEVIN NAFTALIS & FRANKEL LLP